

# ASSEMBLÉE NATIONALE

31 janvier 2023

---

CRÉER UN DÉFENSEUR DE L'ENVIRONNEMENT - (N° 608)

Rejeté

## AMENDEMENT

N° CL18

présenté par  
M. Leseul, rapporteur

-----

### ARTICLE UNIQUE

Compléter la première phrase de l'alinéa 9 par les mots :

« ainsi que leur articulation avec celles du Défenseur des droits ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision : il s'agit de préciser l'articulation des compétences entre Défenseur de l'environnement et Défenseur des droits, avec de prévenir tout conflit de compétences éventuel.